

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2586

25 octobre 2011

SOMMAIRE

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l.	124122	DCC Funding S.à r.l.	124111
Allfit SPF-S.A.	124082	Delemontes Luxembourg S.A.	124111
Allida S.A., SPF	124082	Doulén S.A.	124111
AM Holding S.à r.l.	124107	EF Business S.à r.l.	124112
Ansdell S.A.	124107	Equindus S.à r.l.	124112
Arkomed	124107	Ergoshop Benelux S.à r.l.	124112
Assurances Risch S.à r.l.	124107	European Energy Systems S.A.	124121
Berloc S.à r.l.	124108	European Food and Trade Company S.A.	124121
Bilouto Fin S.A.	124108	European Power Systems S.A.	124121
Bodycarcare, s.à r.l.	124108	EX&CO S.à r.l.	124121
Bogala, S.à r.l.	124108	Expro Finance Luxembourg SCA	124111
Bombicht-Luxembourg S.A.	124108	Fideos	124126
Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l.	124122	Fortas Sàrl	124123
Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l.	124122	Fortas Sàrl	124123
B - Tel Trading S.A.	124107	Fortas Sàrl	124125
CEP II Starck S.à r.l.	124109	Frank Lux S.à r.l.	124125
Chauffage Van Kasteren S.à r.l.	124109	Fresh & Flavour Catering S.à r.l.	124122
Chez Lucy	124110	Garage Felz A s.à r.l.	124125
Claudia & Romain S.à r.l.	124110	GENOS.A GmbH	124125
Claymore Holding S.A.	124110	Global Multi Invest	124125
Confold S.à r.l.	124110	Gold Cut by Nadl S.à r.l.	124127
Consorts EICH S.à r.l.	124109	Goodwill Benelux	124124
Crèche Pétronille S.à r.l.	124109	Menfi Assets Fund S.C.A. SICAV-SIF ...	124082
Dahlem, Schroeder & Associés	124110	Rex OpCo S.A.	124123
DCC Finance S.à r.l.	124111	Streamlined Solutions and Services	124127
		Tivoli Holdings S.à r.l.	124112

Allfit SPF-S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 7 septembre 2011.

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011126242/14.

(110144986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Allida S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126243/10.

(110145165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Menfi Assets Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.066.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) MENFI 1 S.A., a public liability company (société anonyme) having its registered office at 8 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

represented by Katia ROTI, Jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (hereafter the "Manager").

2) Swiss Life (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 25 Route d'Arlon, L-8009 Strassen,

represented by Katia ROTI, prenamed, pursuant to a proxy.

The proxies signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form between themselves.

Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé under the name of MENFI ASSETS FUND S.C.A. SICAV-SIF (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner and, to the extent allowed by law, within the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of

communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles"), but only with the consent of the General Partner.

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances article 15 shall apply.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to place, either directly or indirectly through its wholly owned subsidiaries, the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets, including real estate and shares or units in other undertakings for collective investment, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Title II. - Share capital - Shares

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the net assets of the Company as defined in Article 25 hereof.

The capital of the Company shall be represented by two categories of shares, namely management shares held by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company.

Each Ordinary Share and Management Share shall be referred to as a "share" and collectively as the "shares", whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

The initial capital is one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) represented by two hundred (200) Management Shares and one thousand and fifty (1,050) Ordinary Shares fully paid-up and of no par value.

The General Partner may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of article 71 of the Law of 2007 (as may be amended), (each such compartment or sub-fund, a "Sub-Fund"). The shares to be issued in a Sub-Fund may, as the General Partner shall determine, be of one or more different classes (each such class, a "Class"), the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time.

The proceeds from the issuance of shares of any Class within a Sub-Fund shall be invested pursuant to Article 14 hereof in securities of any kind or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or assets or with such other specific features, as the General Partner shall from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The general meeting of holders of shares of a Sub-Fund or Class, deciding with simple majority and subject to approval of the General Partner, may consolidate or split the shares of such Sub-Fund or Class.

Art. 6. The General Partner is authorised without limitation to issue further partly or fully paid Ordinary Shares at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the General Partner and disclosed in the sales documents, without reserving to existing shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the Ordinary Shares to be issued. Unless otherwise decided by the General Partner and disclosed in the sales documents, the issue price shall be equal to the Net Asset Value for the relevant Class of shares as determined in accordance with the provisions of Article 25 hereof plus a sales charge, if any, as the sales documents may provide.

Ordinary Shares may only be subscribed by well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of the Article 2 of the Law of 2007 ("Eligible Investors") (as may be amended).

The General Partner may delegate to any of its managers or to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new Ordinary Shares.

The General Partner is further authorised and instructed to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares.

The issue of shares shall be suspended if the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 27 hereof.

The General Partner may decide to issue Ordinary Shares against contribution in kind in accordance with Luxembourg law. In particular, in such case, the assets contributed must be valued in a report issued by the Company's auditor, if and to the extent required by Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder.

The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other shareholders of the relevant Class and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form.

Unless specifically requested by a shareholder, the Company will not issue share certificates and shareholders will receive a confirmation of their shareholding instead. If a shareholder desires to obtain share certificates, correspondent costs may be charged to such shareholder.

Any share certificate shall be signed by the General Partner.

If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Fractions of shares up to two decimal places will be issued if so decided by the General Partner. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class of shares on a pro rata basis.

A register of registered shares (the "Register") shall be kept by a person responsible for the maintenance of the Register appointed by the General Partner, and such Register shall contain the name of each owner of shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of shares held, the amount paid in on the shares, and the bank wiring details of the shareholder.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered shares.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single person to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such person implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Any sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, charge, encumbrance, or universal transfer of assets and liabilities, in any form whatsoever, by a shareholder (a "Transfer") of the shares shall be made in accordance with the law and the present Articles and subject in particular to the restrictions provided for in these Articles.

Any share Transfer made in breach of the provisions of this Article shall be null and void and of no force or effect against the Company and the shareholders. Transfers which are null and void and of no force or effect shall not be recorded in the Register and, until remedied, all the rights and obligations attached to the Ordinary Shares will be exercised and enforced by the transferor holding the shares in question, without prejudice to any liability it may incur with respect to the Company or to the other shareholders.

Any shareholder planning to transfer his Ordinary Shares (a "Planned Transfer") to another shareholder or to a third party must notify the General Partner of this Planned Transfer by registered letter with acknowledgement of receipt (the "Transfer Notice").

The Transfer Notice must include the following information in order to be taken into account under the provisions of this Article:

- (i) the number of Ordinary Shares the Transfer of which is planned (the "Transferred Shares"),
- (ii) the price at which the transferee proposes to purchase the Transferred Shares,
- (iii) the company name, postal address and tax domicile of the transferor and of the transferee.

Provided that the transferor sends a Transfer Notice to the General Partner at the latest fifteen (15) days prior to the date planned for the Transfer, any Ordinary Share Transfer by a shareholder (i) to an Affiliate (being any body corporate

or other entity which in relation to the person concerned is a parent company or a subsidiary of that parent company) or a subsidiary of this shareholder or (ii) to an investment fund managed by this shareholder or by an Affiliate of this shareholder, or, in the event that the shareholder in question is an investment fund, (i) to its management company or (ii) to any investment vehicle which is managed by its management company or by an Affiliate of its management company ("Affiliated Entity") shall be unrestricted.

If there are at least two (2) successive Transfers of the same Shares to Affiliates or to Affiliated Entities, any Transfer after the first Transfer shall only be unrestricted if the proposed transferee is an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor in the first Transfer.

In any Transfer to an Affiliate or to an Affiliated Entity, if, at any time whatsoever, the transferee in question ceases to be an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor, then the transferee must, if the General Partner so requests of it, transfer all the Shares which had been transferred to it back to the transferor as soon as possible.

In order to maintain the unity of the Company's shareholders, it is agreed to that the Ordinary Shares cannot be the subject of a Transfer by their holders to any person, whether or not a shareholder, without the prior approval of the General Partner unless such a Transfer qualifies as an unrestricted transfer (as described above).

Any Planned Transfer shall be subject to a pre-emption right in favour of the General Partner.

The decision of the General Partner whether to give its approval is notified to the transferor. Failing notice of a decision within fifteen (15) days following the date of the Transfer Notice shall be deemed a refusal to give approval. The decision does not have to be reasoned.

In the event that a Planned Transfer is approved under the conditions provided for above, the transferor having notified it must make the approved Transfer, strictly in the terms and within the period specified in the approval, or, if no period was specified, within sixty (60) days following the date of the approval notice. Should the transferor fail to complete the Transfer within this period, it must again, prior to any Ordinary Share Transfer, comply with the provisions of these Articles.

Should it happen that the transferor is unable to complete, within this period, the Transfer planned and approved under the conditions provided for above, neither the Company nor any of the shareholders shall be bound to redeem the Shares in question nor shall either have to indemnify the transferor in any manner whatsoever, nor shall the General Partner approve any other Planned Transfer notified by the transferor subsequently.

The General Partner shall be reimbursed by the transferor for any costs incurred with respect to a Transfer. The General Partner may also receive compensation from the transferor, negotiated by mutual consent, if the transferor requires its assistance in seeking a transferee for its Ordinary Shares.

The General Partner may accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriate document(s) and acceptable to the General Partner recording the transfer between the transferor and the transferee. Transfers of shares are conditional upon the proposed transferee qualifying as an Eligible Investor. Transfers of shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register upon delivery to the Company of a completed transfer form together with such other documentation as the Company may require.

Art. 9. Restriction on ownership. The General Partner shall have the power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company; and,

c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company; and

d) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company or whom the Company reasonably believes to be precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the Register as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such share is

payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called the "redemption price") shall be an amount equal to the Net Asset Value per share of shares in the Company of the relevant Class, determined in accordance with Article 25 hereof less any service charge (if any); where it appears that, due to the situation of the shareholder, payment of the redemption price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the redemption price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the shareholder provide the Company, any of its agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may no longer be claimed by the shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules;

3) Payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Class of shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against in the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act or which may further defines the term "U.S. person".

The General Partner may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

Art. 10. Redemption and Conversion of Shares. As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Company under the terms, conditions and limits set forth by the General Partner in the sales documents. Any redemption request must be filed by such shareholder in written form, subject to the conditions set out in the sales documents of the Company, at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate(s) for such shares in proper form (if issued).

Unless otherwise decided by the General Partner and disclosed in the sales documents, the redemption price shall be equal to the Net Asset Value for the relevant Class of shares as determined in accordance with the provisions of Article 25 hereof less a redemption charge, if any, as the sales documents may provide. This price may be rounded up or down to the nearest decimal, as the General Partner may determine, and such rounding to accrue to the benefit of the Company, as the case may be. From the redemption price there may further be deducted any deferred sales charge if such shares form part of a Class in respect of which a deferred sales charge has been contemplated in the sales documents. The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the General Partner which shall not exceed 10 Luxembourg bank business days, from the relevant Valuation Date provided that the share certificates, if issued, and any requested documents have been received by the Company, subject to Article 27 hereof.

The General Partner may determine the notice period, if any, required for lodging any redemption request of any specific Class or Classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any Class of shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the sales documents relating to the sale of such shares.

The General Partner may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting requests for redemption and effecting payment in relation thereto.

The General Partner may (subject to the principle of equal treatment of shareholders and the consent of the shareholder(s) concerned) satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to the redeeming shareholders

investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares to be redeemed as described in the sales documents.

Such redemption will be subject, if and to the extent required by law, to a special audit report by the approved statutory auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the General Partner will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed shares. This audit report will also confirm the way of determining the value of the assets which will have to be identical to the procedure of determining the Net Asset Value of the shares.

The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless the General Partner considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.

Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares of one Class of a Sub-Fund into shares of another Class of that or another Sub-Fund at the respective Net Asset Values of the shares of the relevant Classes, provided that the General Partner may impose such restrictions between Classes of shares as disclosed in the sales documents as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversions subject to payment of a charge as specified in the sales documents.

The conversion request may not be accepted unless any previous transaction involving the shares to be converted has been fully settled by such shareholder.

If, on any Valuation Date, redemption requests and conversion requests relate to more than a certain level, as determined by the General Partner and disclosed in the sales documentation, of the Net Asset Value of a specific Sub-Fund, the General Partner may decide that part or all of such requests will be deferred for such period as the General Partner considers to be in the best interest of the Sub-Fund. Redemptions shall be limited with respect to all shareholders seeking to redeem shares as of a same day so that each such shareholder shall have the same percentage of its redemption request honoured. On the next Valuation Date following such deferral period, the balance of such redemption requests will be met in priority to later requests, subject to the same limitations as above.

If a redemption or conversion would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one Sub-Fund or Class below the minimum holding amount as the General Partner shall determine from time to time, then the General Partner may decide that this request be treated as if such shareholder had requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his shares of such Sub-Fund or Class.

The General Partner may in its absolute discretion compulsorily redeem or convert any holding with a value of less than the minimum holding amount to be determined from time to time by the General Partner and to be published in the sales documents of the Company. The General Partner shall give due notice to such shareholder of the General Partner's intention to make use of the foregoing in order to permit such shareholder to increase his shareholding above such minimum holding amount.

In exceptional circumstances relating to a lack of liquidity of certain investments made by certain Sub-Funds and the related difficulties in determining the Net Asset Value of the shares of certain Sub-Funds, the treatment of redemption requests may be postponed and/or the issue and redemptions of shares suspended by the General Partner.

Title III. - Liability of holders of shares

Art. 11. The holders of Management Shares ("Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which can not be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 12. The Management Shares held by the General Partner are exclusively transferable to a successor or additional general partner with unlimited liability.

Title IV. - Management and Supervision

Art. 13. The Company shall be managed by MENFI 1 S.A. (the "General Partner"), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

Art. 14. The General Partner is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner shall, based upon the principle of spreading of risks, determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The General Partner shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Ordinary Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

The General Partner may appoint special committees, such as an investment committee and an advisory committee, as described more fully in the sales documents, in order to conclude certain tasks and functions expressly delegated to such committee(s). The General Partner may also appoint investment advisors.

Art. 15. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorised signatories such as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned General Partner.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the General Partner appoints an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 16. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one more of shareholder, managers or officers of the General Partner is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Approved Statutory Auditor. The operations of the Company and its financial situation including in particular its books shall be supervised by an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law of 2007. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders until the next annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

The independent auditor in office may only be removed by the shareholders on serious grounds.

Title V. - General meeting

Art. 18. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 14 of these Articles and to any other powers reserved to the General Partner by these Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner in accordance with Luxembourg law.

Art. 19. The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the last Friday of the month of June each year at 5 p.m. (CET), and for the first time in 2012. If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the General Partner capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. Except as otherwise provided herein or required by law, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 20. At any general meeting of shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of the capital of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the law. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution, shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 21. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 22. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of the same year.

Art. 23. Appropriation of profits. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the General Partner, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the General Partner, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the General Partner.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company falls below the minimum prescribed by law.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Title VII. - Valuation – Determination of net asset value

Art. 24. Valuation Date/Frequency of calculation of net asset value per share. The net asset value of shares shall, for the purposes of the redemption, conversion and issue of shares, be determined by the Company, under the responsibility of the General Partner, from time to time, but in no instance less than once per year, as the General Partner by regulation may direct (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a "Valuation Date").

Art. 25. Determination of net asset value per share. The net asset value of shares of each Class with each Sub-Fund (the "Net Asset Value") shall be expressed in the reference currency of the relevant Class (and/or in such other currencies as the General Partner shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Class, being the value of the assets of the Company attributable to such Class less the liabilities attributable to such Class, on any such Valuation Date, by the number of shares of the relevant Class then outstanding, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value per share may be calculated up to five decimal places.

If, since the time of determination of the Net Asset Value on the relevant Valuation Date, there has been a material change in the valuations of the investments attributable to the relevant Sub-Fund, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

I. The assets of the Company shall include (without limitation):

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;

7) the liquidating value of all futures and forward contracts and all call and put options the Company has an open position in;

8) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

For the purpose of the determination of the Net Asset Value, the value of the assets shall be determined as follows:

1) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

2) The value of any securities, money market instruments and derivative instruments will be determined on the basis of the last available price on the stock exchange or any other regulated market as aforesaid on which these securities, money market instruments or derivative instruments are traded or admitted for trading unless otherwise mentioned in the sales documentation. Where such securities, money market instruments or derivative instruments are quoted or dealt in one or by more than one stock exchange or any other regulated market, the General Partner shall make regulations for the order of priority in which stock exchanges or other regulated markets shall be used for the provision of prices of securities, money market or derivative instruments.

3) If a security, money market instrument or derivative instrument is not traded or admitted on any official stock exchange or any regulated market, or in the case of securities, money market instruments and derivative instruments so traded or admitted the last available price of which does not reflect their true value, the General Partner is required to proceed on the basis of their expected sales price, which shall be valued with prudence and in good faith.

4) Swaps contracts will be valued at the market value fixed in good faith by the General Partner and according to generally accepted valuation rules that can be verified by auditors. Asset based swap contracts will be valued by reference to the market value of the underlying assets. Cash flow based swap contracts will be valued by reference to the net present value of the underlying future cash flows.

5) Each share or unit in an open-ended investment fund will be valued at the last available net asset value (or bid price for dual priced investment funds) whether estimated or final, which is computed for such unit or shares on the same Valuation Date, failing which, it shall be the last net asset value (or bid price for dual priced investment funds) computed prior to the Valuation Date on which the Net Asset Value of the Shares in the Company is determined.

6) In respect of shares or units of an investment fund held by the Company, for which issues and redemptions are restricted and a secondary market trading is effected between dealers who, as main market makers, offer prices in response to market conditions, the General Partner may decide to value such shares or units in line with the prices so established.

7) If, since the day on which the latest net asset value was calculated, events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of shares or units in other investment funds held by the Company, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the General Partner, such change of value.

8) The value of any security which is dealt principally on a market made among professional dealers and institutional investors shall be determined by reference to the last available price.

9) If any of the aforesaid valuation principles do not reflect the valuation method commonly used in specific markets or if any such valuation principles do not seem accurate for the purpose of determining the value of the Company assets, the General Partner may fix different valuation principles in good faith and in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

10) Any assets or liabilities in currencies other than the reference currency of the Sub-Funds will be converted using the relevant spot rate quoted by a bank or other first class financial institution.

11) In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify, the General Partner may take any appropriate measures, such as applying a fair value pricing methodology to adjust the value of the Company's assets.

For the purpose of determining the value of the Fund's assets, the administrative agent may rely upon such automatic pricing services as it shall determine or, if so instructed by the General Partner, it may use information received from various professional pricing sources (including fund administrators and brokers). In the absence of manifest error and having due regards to the standard of care and due diligence in this respect the administrative agent shall not be responsible for any loss suffered by the Fund or any shareholders by reason of the inaccuracy of the valuations provided by such pricing sources.

In circumstances where one or more pricing sources fails to provide valuations for an important part of the assets to the administrative agent, preventing the latter to determine the subscription and redemption prices, the administrative agent shall inform the General Partner who may decide to suspend the Net Asset Value calculation.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 25 are rules for determining Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any securities issued by the Company.

II. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

1) all loans, bills and accounts payable;

- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable fees and expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, central administrative agent's and registrar and transfer agent's fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise but not be limited to fees payable to its General Partner, investment managers/advisers, including performance fees, if any, fees and expenses payable to its custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, administrative agent, the registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any distributor, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, fees and expenses for legal, accounting and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any government agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing share certificates, if any, and the costs of any reports to the shareholders, expenses incurred in determining the Company's net asset value, the costs of convening and holding shareholders' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the costs of buying and selling assets, reasonable traveling costs in connection with the selection of local or regional investment structures and of investments in such investment structures, the costs of publishing the issue and redemption prices, if applicable, interest, bank charges, currency conversion costs and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The Company will establish a separate pool of assets and liabilities in respect of each Sub-Fund and the assets and liabilities shall be allocated in the following manner:

- (a) if a Sub-Fund issues shares of two or more Classes, the assets attributable to such Classes shall be invested in common pursuant to the specific investment objective, policy and restrictions of the Sub-Fund concerned;
- (b) within any Sub-Fund, the General Partner may determine to issue Classes subject to different terms and conditions, including, without limitation, Classes subject to (i) a specific distribution policy entitling the holders thereof to dividends or no distributions, (ii) specific subscription and redemption charges, (iii) a specific fee structure and/or (iv) other distinct features;
- (c) the net proceeds from the issue of shares of a Class are to be applied in the books of the Company to that Class of shares and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such Class of shares subject to the provisions set forth below;
- (d) where any income or asset is derived from another asset, such income or asset is applied in the books of the Company to the same Sub-Fund or Class as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant Sub-Fund or Class;
- (e) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or Class or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund or Class, such liability is allocated to the relevant Sub-Fund or Class;
- (f) if any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund or Class, such asset or liability will be allocated to all the Sub-Funds or Classes pro rata to their respective net asset values, or in such other manner as the General Partner, acting in good faith, may decide; and
- (g) upon the payment of distributions to the holders of any Class of shares, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by any agent which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

- 1) shares of the Company to be redeemed under Article 10 shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the Valuation Date on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issuance as from the time specified by the General Partner on the Valuation Date on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

4) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 26. Co-Management and Pooling. The General Partner may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other Luxembourg collective investment schemes, all subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations, and as more fully described in the sales documents for the shares.

Art. 27. Temporary suspension of calculation of Net Asset Value per share and of issue of shares. The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of one or more Classes and the issue, redemption and conversion of shares of such Class(es):

(a) during any period when any one of the stock exchanges or other principal markets on which a substantial portion of the assets of the Fund attributable to such Sub-Fund(s), from time to time, is quoted or dealt in is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund(s) quoted thereon; or

(b) during any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, or the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner, disposal or valuation of the assets held by the Fund attributable to such Sub-Fund is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of shareholders, or if in the opinion of the General Partner the issue and, if applicable, redemption prices cannot fairly be calculated; or

(c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Fund attributable to such Sub-Fund(s) or the current prices or values on any stock exchanges or other markets in respect of the assets attributable to such Sub-Fund(s); or

(d) during any period when the Fund is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of such Sub-Fund(s) or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares of the Company cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange; or

(e) from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding up the Fund or any Sub-Fund(s), or merging the Fund or any Sub-Fund(s), or informing the shareholders of the decision of the General Partner to terminate or merge any Sub-Fund(s); or

(f) when for any other reason, the prices of any investments owned by the Fund attributable to such Sub-Fund cannot be promptly or accurately ascertained.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension shall be given by the Company to all the shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended.

Any application for subscription, redemption or conversion of shares is irrevocable except in case of suspension of the calculation of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund or Class, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company prior to the lifting of the period of suspension, such application will be dealt with on the first applicable Valuation Date following the end of the period of suspension.

Art. 28. Custodian Agreement. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the Law of 2007 (the "Custodian"). All assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in function until the appointment, which must happen within two months, of another eligible credit institution.

Title VIII. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, if physical persons, named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of shares.

Art. 30. Merger of sub-funds or Classes of shares. In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or Class of shares has decreased to or has not reached an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund or Class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or Class of shares concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or Class of shares or in order to proceed to an economic rationalization, the General Partner may decide to compulsorily redeem all the shares issued in such Sub-Fund or Class of shares at their Net Asset Value (taking into account actual realisation prices of investments and realization expenses), calculated on the Valuation Date at which such decision shall take effect. The Company shall publish a notice to the holders of shares concerned by the compulsory redemption prior to the effective date for such redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or Class of shares concerned may continue to request redemption (if appropriate) of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg for the benefit of their beneficiary.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of the new Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this section (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period. After such period, the decision commits the entirety of shareholders who have not used this possibility, provided however that, if the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, such decision shall be binding only on the shareholders who are in favour of such amalgamation.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, a general meeting of shareholders of any Sub-Fund or Class may, upon proposal from the General Partner and with its approval, redeem all the shares of such Sub-Fund or Class and refund to the shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined as at the Valuation Date at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such a general meeting of shareholders at which resolutions shall be adopted by simple majority of votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

Title IX. - General provisions

Art. 31. All matters not governed by these Articles are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and the Law.

Transitional dispositions

- 1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2011
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Management Shares	Ordinary Shares	Subscribed Capital
MENFI S.A.	200	0	EUR 200,000.-
SWISS LIFE (Luxembourg) S.A.	0	1,050	EUR 1,050,000.-
Total	200	1,050	EUR1,250,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

124094

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.-

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following is elected the approved statutory auditor until the next general meeting of shareholders:

ALTER AUDIT S. à r.l., having its registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq juillet.

Pardevant nous, Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- MENFI 1 S.A. une société anonyme ayant son siège social à L-2449 Luxembourg 8, Boulevard Royal, représentée par Madame Katia ROTI, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée (ci-après le «Gérant» ou «Associé Commandité»).

2.- SWISS LIFE (Luxembourg) S.A. une société anonyme, ayant son siège social à 25 Route d'Arlon L-8009 Strassen, représentée par Madame Katia ROTI, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée.

Les procurations signées "ne varietur" par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, en qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de «MENFI ASSETS FUND S.C.A. SICAV-SIF» (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du Gérant et, sauf dispositions contraires de la loi, en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société, peut être dissoute par une résolution des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification de ces statuts (les "Statuts") mais uniquement avec le consentement du Gérant.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 15 s'appliquera.

Art. 4. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes sortes et autres actifs permis, y compris des actions ou parts d'autres organismes de placement collectif avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société est soumise aux provisions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007") et peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la Loi de 2007.

Titre II. - Capital social – Actions

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis à l'Article 25 des présents Statuts.

Le capital de la Société est représenté par deux catégories d'actions, (chacune de ces catégories, une "Catégorie") à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité ("Actions de Commandité") et des actions ordinaires détenues par les actionnaires commanditaires ("Actions Ordinaires") de la Société.

Chaque Action Ordinaire et Action de Commandité sont désignées en tant qu'"action" et ensemble en tant qu'"actions" chaque fois que la référence à une catégorie spécifique d'actions n'est pas justifiée.

Le capital initial est de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) composé de deux cents (200) Actions de Commandité et mille cinquante (1.050) Actions Ordinaires entièrement libérées et sans valeur nominale.

Le Gérant peut, à tout moment qu'il juge opportun, décider de créer un ou plusieurs sous-fond(s) tel qu'il est défini à l'article 71 de la Loi de 2007 (telle que modifiée)(chacun de ces sous-fonds, un "Sous-Fond"). Les actions devant être émises dans un Sous-Fond peuvent, ainsi que le Gérant le déterminera, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chacune de ces classes, une "Classe"), les caractéristiques et conditions générales desquelles seront établies par le Gérant.

La Société forme une seule entité juridique, mais les avoirs de chaque Sous-Fond ne sont investis que pour le bénéfice exclusif des actionnaires du Sous-Fond correspondant. Les obligations, engagements ou responsabilités propres à un Sous-Fond ne sont pas imputables à un autre Sous-Fond.

Le Gérant peut créer chaque Sous-Fond pour une durée limitée ou illimitée.

Les produits de l'émission des actions de chaque Classe seront investis conformément à l'Article 14 des présents statuts, dans des valeurs mobilières de toutes sortes ou autres actifs permis correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations ou avoirs avec des conditions et caractéristiques spécifiques, à déterminer par le Gérant, de temps à autre, pour chaque Sous-Fond.

Afin de déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euros, convertis en Euros et le capital social équivalra au total des avoirs nets de toutes les Classes.

L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'un Sous-Fond ou d'une Classe, décidant à la majorité simple, et sous réserve de l'accord du Gérant, peuvent consolider ou diviser les actions de ce Sous-Fond ou de cette Classe.

Art. 6. Le Gérant est autorisé à tout moment et sans limites à émettre des Actions Ordinaires partiellement ou entièrement libérées, conformément aux procédures et soumises aux conditions générales déterminées par le Gérant et décrites dans les documents de vente, sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel ou de préemption sur les Actions Ordinaires à émettre.

A moins que le Gérant n'en décide autrement et comme cela est exposé plus en détail dans les documents de vente, le prix de vente des actions sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action de chaque Sous-Fond ou Classe, ainsi qu'il est déterminé à l'article 25 de ces Statuts, assortie d'une éventuelle commission de vente, si les documents de vente la prévoient.

Les Actions Ordinaires peuvent être uniquement souscrites par des investisseurs avertis au sens de l'Article 2 de la Loi de 2007 ("Investisseurs Eligibles") (telle que modifiée).

Le Gérant peut déléguer à l'un de ses administrateurs ou toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de ces nouvelles Actions Ordinaires.

Le Gérant est, en outre, autorisé et chargé de déterminer les conditions de ces émissions et d'effectuer ces émissions sous réserve du paiement, au moment de l'émission des actions.

L'émission des actions, sera suspendue si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu selon l'Article 27 des présents Statuts.

Le Gérant pourra décider d'émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'apports en nature, conformément à la loi luxembourgeoise. En particulier, dans ce cas, les avoirs apportés devront être évalués dans un rapport émis par le réviseur de la Société, si et dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise. Tout coût relatif à un apport en nature sera supporté par l'actionnaire concerné.

Le Gérant peut, de manière discrétionnaire, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes que le demandeur répond à la qualité d'Investisseur Eligible.

Outre les responsabilités en vertu de la loi applicable, chaque actionnaire qui ne répond pas à la qualification d'Investisseur Eligible et qui détient des actions dans la Société, devra mettre à l'abri d'une réclamation et indemniser la Société, le Gérant, les autres actionnaires de la Classe concernée et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention dans des circonstances où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a agi d'une manière trompeuse ou incorrecte en établissant de manière fautive son statut d'Investisseur Eligible ou n'a pas notifié à la Société la perte de ce statut.

Art. 7. Toutes les actions de la Société sont émises sous formes nominatives.

Sauf sur requête expresse d'un actionnaire, la Société ne délivrera pas de certificats et les actionnaires recevront une confirmation de leur actionnariat en lieu et place de certificat. Si un actionnaire désire obtenir un certificat, ce dernier lui sera délivré à ses frais.

Tout certificat d'action sera signé par le Gérant.

Si des certificats d'actions sont émis et si tout actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à sa demande, un duplicata peut être émis aux conditions et garanties que la Société pourra choisir, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance mais sans restriction relatif à celui-ci. Lors de l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original d'actions à la place duquel le nouveau a été émis, sera nul.

La Société peut, de manière discrétionnaire, réclamer à l'actionnaire les frais du duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions et de toutes dépenses que la Société justifiera avoir encourues en relation avec l'émission et l'inscription au registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à deux décimales après la virgule. Ces fractions d'actions ne donneront pas droit au droit de vote mais autorisera à participer aux actifs nets et à toute distribution au prorata relative à la Classe d'actions concernée.

Un registre des actions nominatives (le "Registre") doit être gardé par une personne responsable pour le maintien du Registre désignée par le Gérant et ce Registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la Classe des actions détenues, le montant libéré pour chaque action, ainsi que les coordonnées bancaires de l'actionnaire.

L'inscription du nom de l'actionnaire sur le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites actions nominatives.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et annonces seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au Registre et ce par le biais d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société reconnaît un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues, ou si la propriété de telles actions est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces actions doivent désigner un mandataire commun pour représenter ces actions vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à ces actions seront suspendus.

Art. 8. Toute vente, cession, transfert, échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, affectation en sûreté, ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, par un actionnaire (une «Cession») des Actions Ordinaires s'effectuera conformément à la loi et aux dispositions des présents Statuts et sous réserve notamment des restrictions prévues dans les présents Statuts.

Toute Cession d'action effectuée en violation des dispositions du présent Article est nulle et inopposable à la Société ainsi qu'aux actionnaires. La cession nulle et inopposable n'est pas enregistrée dans le registre des actionnaires et, jusqu'à régularisation, tous les droits et obligations attachés aux Actions Ordinaires sont exercés et exécutés par le cédant titulaire des actions concernées, sans préjudice de sa responsabilité éventuelle à l'égard de la Société ou des autres actionnaires.

Tout actionnaire envisageant la cession de ses Actions Ordinaires (un «Projet de Cession») à un autre actionnaire ou à un tiers doit notifier ce Projet de Cession au Gérant par lettre recommandée avec avis de réception (la «Notification de Cession»)

Pour pouvoir être prise en compte au titre des stipulations du présent Article, la Notification de Cession doit comporter les éléments suivants:

- (i) le nombre d'Actions Ordinaires dont la Cession est envisagée (les «Actions Cédées»),
- (ii) le prix auquel le cessionnaire propose d'acquérir les Actions Cédées,
- (iii) la dénomination, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire.

A condition que le cédant adresse une Notification de Cession au Gérant au plus tard quinze (15) jours avant la date prévue pour la Cession, toute Cession d'Actions Ordinaires par un actionnaire (i) à une société Affiliée (étant toute entité juridique ou toute autre entité qui en relation avec l'actionnaire concernée est une société mère ou une filiale de cette société mère) ou une filiale de cet actionnaire ou (ii) à un fonds d'investissement géré par cet actionnaire ou par une Affiliée de cet actionnaire, où, dans le cas où l'actionnaire concerné est un fonds d'investissement, (i) à sa société de

gestion ou (ii) à tout véhicule d'investissement qui est géré par sa société de gestion ou par une Affiliée de sa société de gestion («Entité Liée») sera libre.

S'il y a au moins deux (2) Cessions successives des mêmes Actions Ordinaires à des Affiliées ou Entités Liées, toute Cession après la première Cession ne sera libre que si le cessionnaire proposé est une Affiliée ou une Entité Liée du cédant dans la première Cession.

Dans tous les cas de Cession à une Affiliée ou une Entité Liée, si, à quelque moment que ce soit, le cessionnaire concerné cesse d'être une Affiliée ou une Entité Liée du cédant, alors le cessionnaire devra, si le Gérant le lui demande, rétrocéder au cédant dans les meilleurs délais toutes les Actions Ordinaires qui lui avaient été cédées.

Afin de maintenir la cohésion de l'actionnariat de la Société, il est convenu que les Actions Ordinaires ne peuvent faire l'objet d'une Cession par leurs titulaires à toute personne, actionnaire ou non, sans l'agrément écrit préalable du Gérant à moins qu'une telle Cession soit considérée comme une cession libre (telle que décrite ci-dessus).

Tout Projet de Cession fera l'objet d'un droit de préemption au profit du Gérant.

La décision du Gérant de donner ou non l'agrément est notifiée au cédant.

L'absence de notification d'une décision dans les quinze (15) jours suivant la date de la Notification de Cession vaut refus d'agrément. La décision n'a pas à être motivée.

Dans le cas où un Projet de Cession est agréé dans les conditions prévues ci-dessus, le cédant qui l'a notifié doit procéder à la Cession agréée, en respectant strictement les termes et le délai précisés dans l'agrément, ou si aucun délai n'a été précisé, dans les soixante (60) jours suivants la date de la notification de l'agrément. Faute pour le cédant de réaliser la Cession dans ce délai, il doit à nouveau, préalablement à toute Cession d'Actions Ordinaires se conformer aux dispositions des présents Statuts.

S'il advient que le cédant ne puisse réaliser, dans ce délai, la Cession projetée et agréée dans les conditions prévues ci-dessus, ni la Société ni l'un quelconque des actionnaires ne seront tenus de racheter les actions concernées ni de dédommager le cédant de quelque manière que ce soit, ni le Gérant de donner son agrément à tout autre Projet de Cession notifié par le cédant ultérieurement.

Le Gérant sera remboursé par le cédant de toutes les dépenses encourues afférentes à une Cession. Le Gérant pourra également percevoir une indemnisation du cédant, négociée d'un commun accord, si le cédant requiert son assistance pour rechercher un cessionnaire pour ses Actions Ordinaires.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le Registre un transfert sur la base de tout ou tous document(s) approprié(s), et acceptable(s) pour le Gérant, constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Les Cessions d'Actions Ordinaires sont subordonnées au fait que le cessionnaire proposé soit un Investisseur Eligible. Les Cessions d'Actions Ordinaires s'effectueront par inscription du transfert au Registre sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert dûment complété, accompagné d'autres documents tels que la Société pourra exiger.

Art. 9. Restriction de la propriété. Le Gérant aura le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune action dans la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Eligible, (b) toute personne en violation de la loi ou des exigences de tout pays ou autorité gouvernementale ou (c) toute personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Gérant, peut entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société n'aurait pas encourue ou subie autrement. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale, et sans limitation, à tout "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique", tel que défini ci-dessous.

A cet effet, la Société peut:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre, de lui fournir tout renseignement, sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société; et

c) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des actionnaires de la Société; et

d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société ou une certaine proportion des actions de la Société ou dont la Société estime de manière raisonnable qu'elle n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, (i) exiger de cet actionnaire qu'il (a) transfère ces actions à une personne qualifiée pour posséder ces actions, ou (b) requérir que la Société rachète ces actions ou (ii) procéder au rachat forcé par tout actionnaire de toutes les actions détenues par cet actionnaire de la manière suivante:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'"Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où le prix de rachat de ces actions sera payable. L'Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats (s'il y en a) représentant les

actions spécifiées dans l'Avis de Rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'Avis de Rachat et les actions précédemment détenues par lui seront annulées;

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (le "Prix de Rachat") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société de la Classe concernée, valeur déterminée conformément à l'Article 25 des présents Statuts, diminuée par tout frais de service (le cas échéant). Lorsqu'il apparaît que, en vertu de la situation de l'actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire peut entraîner pour soit la Société ou l'un des ses agents et/ou tout autre intermédiaire qu'il lui incombe, selon une autorité étrangère, de payer des taxes ou autres charges administratives, la Société peut refuser ou conserver, ou permettre à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire de refuser ou conserver un montant suffisant du prix de rachat afin de couvrir cette responsabilité potentielle jusqu'à ce que l'actionnaire fournisse à la Société, à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire des preuves suffisantes que leur responsabilité ne sera pas engagée, étant entendu (i) que dans certains cas le montant ainsi refusé ou conservé pourra être payé à l'autorité étrangère concernée, auquel cas ce montant ne pourra plus être réclamé à l'actionnaire, et (ii) que la responsabilité potentielle devant être couverte pourra s'étendre à tout dommage que la Société, l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire pourra encourir suite à leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité;

3) le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire dans la devise de chaque Classe d'actions concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'Avis de Rachat), qui le remettra à l'actionnaire concerné contre remise du ou des certificat(s), s'il y en a, représentant les actions désignées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du prix dans les conditions mentionnées ci-dessus, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, à cet égard, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats s'ils ont été émis;

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la véritable propriété des actions était autre que celle apparue à la Société à la date d'émission de l'Avis de Rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi;

Lorsque le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" est utilisé dans les présents Statuts il aura la même signification que celle donnée dans le Règlement S (Regulation S) tel que modifié de temps à autre, de la Loi des Etats-Unis sur les Marchés Financiers de 1933, telle que modifiée (la "Loi de 1933") que dans tout autre règlement ou loi qui entrera en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique et qui à l'avenir remplacera le Règlement S ou la Loi de 1933 ou définira plus en avant la notion de "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique".

Le Gérant peut, de temps à autre, modifier ou clarifier la définition ci-dessus.

Art. 10. Rachat et Conversion des Actions.

Tel qu'il est décrit de manière plus spécifique ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment dans le respect des seules limitations prévues par la Loi.

Les actionnaires pourront à tout moment demander le rachat de tout ou partie de leurs actions par la Société dans les termes, conditions et limites définis par le Gérant dans les documents de vente. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit, conformément aux conditions prévues dans les documents de vente de la Société, au siège social de la Société ou auprès d'une autre personne juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme (s'ils ont été émis).

A moins que le gérant n'en décide autrement et que les documents de vente en disposent autrement, le prix de rachat des actions sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 25 de ces Statuts, déduction faite d'une éventuelle commission de rachat, le cas échéant, tel que les documents de vente le prévoient. Si le Gérant en décide ainsi, ce prix pourra être arrondi à la décimale la plus proche, l'arrondissement étant au bénéfice de la Société, le cas échéant. Du prix de rachat pourra encore être déduit toute commission de vente afférente si lesdites actions font partie d'une Classe pour laquelle une telle commission a été prévue par les documents de vente. Le prix de rachat sera normalement payé endéans la période fixée par le Gérant, laquelle ne pourra pas excéder 10 jours ouvrés après la Jour d'Evaluation, sous réserve de la remise des certificats d'actions en bonne et due forme (s'ils ont été émis) et de tout document requis par la Société, suivant les dispositions de l'article 27 de ces Statuts.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment désignée à cet effet, la charge d'accepter les demandes de rachat et de procéder aux paiements y afférents.

Le Gérant pourra (conformément au traitement égalitaire des actionnaires et au consentement de(s) actionnaire(s) concerné(s)) satisfaire les demandes de rachat, pour tout ou partie, en nature en allouant, à l'actionnaire qui demande le rachat, des parts du portefeuille pour un montant égal à la Valeur Nette d'Inventaire attribuées aux actions rachetées, ainsi qu'il est décrit dans les documents de vente.

Un tel rachat en nature fera, si et dans la mesure requise par la loi, l'objet d'un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société, confirmant le nombre, la dénomination et la valeur des avoirs que Gérant aura attribués en contrepartie des actions rachetées. Ce rapport confirmera également le moyen utilisé pour déterminer la valeur de ces avoirs lequel devra être identique aux procédures de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions.

Les coûts spécifiques de tels rachats en nature, en particulier le coût du rapport spécial, devront être supportés par l'actionnaire demandant le rachat en nature ou par un tiers, mais ne seront pas supportés par la Société à moins que le Gérant ne considère que ce rachat en nature ne se fasse dans l'intérêt de la Société ou dans le but de protéger les intérêts de la Société.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie des actions détenues d'une certaine Classe dans un Sous-Fonds en actions d'une autre Classe de ce Sous-Fonds ou d'un autre Sous-Fonds aux Valeurs Nettes d'Inventaires respectives de la Classe d'actions concernée. Le Gérant peut imposer des restrictions, tels qu'indiqués dans les documents de vente, concernant, entre autres, la conversion entre différentes Classes d'actions ou la fréquence des conversions, et peut les soumettre au paiement des frais tel que prévu dans les documents de vente.

Les demandes de conversion ne seront pas acceptées tant que ne seront pas terminées toutes les transactions dont lesdites actions pourraient préalablement avoir fait l'objet.

Si, pour tout Jour d'Evaluation, les demandes de rachat et de conversion devaient excéder un seuil, déterminé par le Gérant et indiqué dans les documents de vente, de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Sous-Fonds donné, le Gérant pourra décider que tout ou partie desdites requêtes soient reportées pour cette période tel que le Gérant estimera être dans l'intérêt du Sous-Fonds. Les rachats seront limités pour tous les actionnaires demandant le rachat le même jour de façon à ce que le même pourcentage de chaque demande soit honoré. Au prochain Jour d'Evaluation après cette période de report, le solde de ces requêtes seront traitées en priorité par rapport aux requêtes ultérieurs, sous réserve des mêmes restrictions que ci-dessus.

Au cas où une demande de rachat ou de conversion aurait pour effet de réduire la valeur des actions détenues par un actionnaire tombe en-dessous du montant minimum de détention déterminé par le Gérant, de temps à autre, alors le Gérant pourra décider que cette demande soit traitée comme si l'actionnaire avait demandé le rachat ou à la conversion, le cas échéant, de toutes ses actions de cette classe ou Sous-Fonds.

Le Gérant peut, à sa discrétion absolue, procéder au rachat ou à la conversion forcée de toute action(s) ayant une valeur inférieure au montant minimum de détention tel que déterminé de temps à autre par le Gérant et publié dans les documents de vente de la Société. Le Gérant avisera en temps utile un tel actionnaire de l'intention du Gérant de faire usage de ce qui précède, afin de permettre à un tel actionnaire d'augmenter sa détention au-dessus du montant minimum de détention.

Dans des circonstances exceptionnelles relatives à un manque de liquidité de certains investissements réalisés par certains Sous-Fonds et aux difficultés rencontrées dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de certains Sous-Fonds, le traitement des demandes de rachat pourra être différée et / ou l'émission et le rachat d'actions peut être suspendu par le Gérant.

Titre III. - Responsabilité des actionnaires

Art. 11. Les détenteurs des Actions de Commandité ("Actionnaires Commandités") sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions Ordinaires ("Actionnaires Commanditaires") d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements et autres responsabilités vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions Ordinaires ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

Art. 12. Les Actions de Commandités détenues par le Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

Titre IV. - Gérance et Supervision

Art. 13. La Société sera gérée par MENFI 1 S.A., (le "Gérant"), en qualité d'Associé Commandité de la Société.

Art. 14. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale appartiennent au Gérant.

Le Gérant déterminera la politique sociétaire et d'investissement ainsi que la façon de conduire la gestion et les affaires de la Société, en suivant le principe de la répartition des risques.

Le Gérant peut également déterminer toute restriction qui sera applicable de temps à autre aux investissements de la Société.

Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tous autres engagements qui sembleront être nécessaires, con-

seillés, utiles ou accessoires à ce dernier. A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, le Gérant a et aura pleine autorité et ceci de manière discrétionnaire pour exercer pour le compte et au nom de la Société tout droit et pouvoir nécessaire ou utile en vue de réaliser l'objet de la Société.

Le Gérant peut, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des agents de la Société, étant toutefois entendu que les détenteurs d'Actions Ordinaires ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause leur responsabilité limitée.

Les agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Gérant, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts.

Le gérant pourra mettre en place des comités spéciaux, tels qu'un comité d'investissement ou un comité consultatif, ainsi qu'il est décrit plus amplement dans les documents de vente, dans le but que lesdits comités effectuent les tâches et s'acquittent des fonctions qui leurs sont expressément confiées. Le Gérant peut également nommer des conseillers en investissement.

Art. 15. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant, agissant par une ou plusieurs personnes autorisées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans lequel la Société serait demanderesse ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, sous réserve que le Gérant nomme un gérant, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par le nouveau gérant dans un délai de quinze (15) jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un successeur au Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

Art. 16. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne seront pas, en raison d'une telle relation, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

Art. 17. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi de 2007. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué seulement pour motifs graves par les actionnaires.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 18. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 14 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire des présents Statuts, aucune résolution ne puisse être valablement prise sans être approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les assemblées générales sont convoquées par un avis notifié par le Gérant conformément à la loi luxembourgeoise.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, au siège social de la Société, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 17.00 heures (CET). Si ce jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Gérant constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être actionnaire, par écrit ou téléfax ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant s'assurant de l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révo-

quée, pour toutes assemblées des actionnaires re-convoquées. Les assemblées générales sont présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Sauf exigence contraire de la loi ou des présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à majorité simple des votes exprimées. Les votes exprimés ne comprendront pas les votes en relation aux actions à l'égard desquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont retourné un bulletin blanc ou invalide. Sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts, aucune résolution ne peut être valablement prise sans l'approbation du Gérant.

Art. 20. Le quorum de présence sera égal à au moins à la moitié du capital de la Société, pour toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier ses Statuts, y compris son objet social, ou de décider sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts. Si les exigences du quorum ne sont pas remplies lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée pourra être convoquée dans le respect des termes de la loi. La seconde assemblée pourra délibérer valablement nonobstant le nombre d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions sont votées à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve de leur approbation par le Gérant.

Art. 21. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Titre VI. - Exercice comptable et Affectation des bénéfices

Art. 22. L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Distribution des bénéfices. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon dont le reste des bénéfices nets annuels seront utilisés, et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le Gérant, déclarer occasionnellement des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision du Gérant.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum légal.

Un dividende déclaré sur une action mais non payé durant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette action, sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'actions.

Titre VII. - Evaluation – Détermination de la valeur nette d'inventaire

Art. 24. Date d'Evaluation / Fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire par action. La valeur nette d'inventaire des actions à prendre en compte pour le rachat, la conversion ou l'émission d'actions sera déterminée par la Société sous la responsabilité du Gérant, de temps à autre, mais au moins une fois par an, ainsi que le Gérant le décidera par règlement (tel jour ou moment pour la détermination de la valeur nette d'inventaire étant défini dans les présents Statuts comme une "Date d'Evaluation").

Art. 25. Détermination de la valeur nette d'inventaire par action. La valeur nette d'inventaire des actions de chaque Classe de chaque Sous-Fonds (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée (et/ou dans toutes autres devises que le Gérant déterminera de temps à autre) par un montant par action et sera déterminée à chaque Date d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société, attribuables à la Classe concernée, étant la valeur des actifs de la Société attribuables à cette Classe moins les engagements attribuables à cette Classe, à la Date d'Evaluation, par le nombre d'actions de la Classe concernée en circulation à cette date, conformément aux règles décrites ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire par action peut être calculée jusqu'à la cinquième décimale.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire à la Date d'Evaluation concernée, un changement substantiel est survenu dans l'évaluation des investissements attribuables au Sous-Fonds correspondant, la Société pourra, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et mettre en oeuvre une seconde évaluation.

I. Les actifs de la Société comprennent (sans limitation):

- (1) toute les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus y relatifs;
- (2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de valeurs mobilières vendus mais pas encore livrés);
- (3) tous les obligations, valeurs mobilières à terme, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour elle;
- (4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

(5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;

(6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;

(7) la valeur liquidative des contrats à termes de tous types et de toutes les options d'achat et de vente auxquels la société est partie;

(8) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance;

Afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire, la valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, en tout cas, s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant jugé adéquat par le Gérant en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(2) La valeur des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments dérivés sera déterminée sur la base du dernier prix disponible sur la bourse ou sur tout autre marché réglementé tel que précité sur lesquels ces valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, actifs ou instruments dérivés sont cotés ou admis aux transactions, sauf disposition contraire dans les documents de vente. Lorsque ces valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, actifs ou instruments dérivés sont cotés ou négociés sur plus d'une bourse ou un autre marché réglementé, le Gérant édictera des règles sur l'ordre de priorité selon lequel des bourses ou autres marchés réglementés seront utilisés pour la détermination des prix des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou instruments dérivés;

(3) Si une valeur mobilière, un instrument du marché monétaire ou instrument dérivé n'est négocié ou coté sur aucune bourse de valeurs officielle ni sur un autre marché réglementé, ou dans le cas où pour des valeurs mobilières et instruments dérivés ainsi négociés ou cotés le dernier prix offert disponible ne reflète pas leur valeur objective, le Gérant est tenu de procéder sur la base du prix de réalisation probable qui sera évalué avec prudence et de bonne foi;

(4) Les contrats de swap seront évalués à la valeur de marché établie de bonne foi par le Gérant et en vertu de règles d'évaluation généralement reconnues qui peuvent être vérifiées par des auditeurs. Des contrats de swap adossés à des actifs seront évalués par rapport à la valeur de marché des actifs sous-jacents. Des contrats de swap adossés à des mouvements de trésorerie ("cash flow") seront évalués par rapport à la valeur actuelle nette des mouvements de trésorerie futurs sous-jacents;

(5) Chaque action ou part d'un fonds d'investissement du type ouvert sera évaluée à la dernière valeur d'actif net disponible (ou prix d'offre pour des organismes de placement à double prix), soit estimée ou définitive, qui est déterminée pour cette part ou action le même jour d'évaluation, ou à défaut, ce sera la dernière valeur nette d'inventaire (ou prix d'offre pour des organismes de placement à double prix) déterminée avant le jour d'évaluation lors duquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société est déterminée;

(6) Concernant les actions ou parts d'un fonds d'investissement détenues par la Société pour lesquels les émissions et rachats sont restreints et un marché secondaire existe entre des professionnels qui, comme teneurs de marchés principaux, offrent des prix qui correspondent aux conditions du marché, le Gérant peut décider d'évaluer ces actions ou parts en conformité avec les prix ainsi établis;

(7) Si, depuis le jour où la dernière valeur d'actif net a été calculée, des événements se sont produits qui résultent en une modification substantielle de la valeur d'actif net des actions ou parts d'autres organismes de placement collectif détenus par la Société, la valeur de ces actions ou parts pourra être ajustée afin de refléter, de l'avis raisonnable du Conseil, cette modification de valeur;

(8) La valeur de toute valeur mobilière qui est échangée principalement sur un marché entre des marchands professionnels et des investisseurs institutionnels sera déterminée par rapport au dernier prix disponible.

(9) Si l'un des principes d'évaluation précités ne reflète pas la méthode d'évaluation habituellement utilisée sur des marchés spécifiques ou si ces principes d'évaluation ne semblent pas précis pour déterminer la valeur des actifs de la Société, le Gérant peut fixer des principes d'évaluation différents de bonne foi et conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement acceptés;

(10) Tous les actifs ou engagements exprimés dans des devises autres que la devise de référence du Sous-Fonds seront convertis en utilisant le cours de change du jour approprié cité par une banque ou une autre institution financière de premier rang;

(11) Dans les circonstances où ceci est justifié par l'intérêt de la Société ou de ses actionnaires, le Gérant peut prendre toute mesure appropriée, telle qu'appliquer une méthode d'évaluation basée sur la juste valeur pour ajuster la valeur des actifs de la Société.

Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent administratif pourra se baser sur tout service de cotation automatique qu'il déterminera, ou sur instruction du Gérant, sur des informations reçues de diverses sources de cotation (dont les agents administratifs des fonds et les courtiers). En l'absence d'erreurs manifestes, et en tenant compte des standards de prudence et de diligence à respecter en cette matière, l'agent administratif n'est pas responsable pour les

pertes subies par la Société ou par tout actionnaire en raison de l'inexactitude des évaluations fournies par lesdites sources de cotation.

S'il s'avérait qu'une ou plusieurs sources de cotation ne parvenaient pas à fournir les évaluations pour une part importante des avoirs à l'agent administratif, empêchant ce dernier de déterminer le prix de souscription et de rachat, l'agent administratif devra informer le Gérant qui pourra alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent article 25 sont les règles permettant de déterminer Valeur Nette d'Inventaire par action et ne visent pas à modifier le traitement, à des fins comptables ou juridiques, de l'actif et du passif de la Société ou de toute valeur mobilière émise par la Société.

II. Les engagements de la Société comprennent (sans limitation):

- (1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- (2) tout intérêt échu de prêts de la Société (y compris tous les frais accumulés pour s'engager dans ces prêts);
- (3) toutes les frais et dépenses en cours ou à payer (y compris les dépenses administratives, les commissions de gestion, les commissions de rendement, commissions du dépositaire et des agents administratif et de registre);
- (4) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- (5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, telle que fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Gérant ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Gérant pourra considérer comme constituant une provision appropriée pour faire face à toute autre obligation éventuelle de la Société.

(6) tout autre engagement de la Société de quelque nature ou type que ce soit reflété conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront sans y être limité, les commissions payables à son Gérant, aux gestionnaires et/ou aux conseillers en investissement, incluant, si il y en a, les commissions de performance, les frais et commissions payables à la Banque Dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, de registre et de transfert, aux agents de cotation, à tous agents payeurs, à tout distributeur, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre agent de la Société, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique, l'établissement et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de rapports et de publication incluant les frais de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, des notes explicatives, des rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais d'impression des certificats d'actionnaires, si il y en a, et de tous rapports aux actionnaires, les dépenses occasionnées par la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, les frais de convocation et de tenue des assemblées générales d'actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les charges similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les frais raisonnables de déplacement en rapport avec la sélection de structures d'investissement locales ou régionales ou l'investissement dans de telles structures, les prix de publication des prix d'émission ou de rachat, si applicable, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra calculer le montant des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique en se basant sur une estimation sur l'année ou sur toute autre période, et pourra ainsi les provisionner sur la même période et dans les mêmes proportions.

III. La Société établira une masse d'avoirs et de dettes séparée pour chaque Sous-Fonds et les avoirs et dettes seront alloués de la manière suivante:

- a) Si un Sous-Fonds émet des actions dans deux ou plusieurs Classes, les avoirs attribuables à ces Classes seront investis en commun suivant l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement spécifique du Sous-Fonds concerné;
- b) Dans le cadre de tout Sous-Fonds, le Gérant peut décider d'émettre des Classes qui seront soumises à des termes et conditions différents comprenant, sans restriction, des Classes soumises à (i) une politique de distribution spécifique procurant à ses détenteurs des dividendes ou non (ii) des charges de souscription et de rachat spécifiques (iii) une structure de frais spécifique et/ou (iv) d'autres caractéristiques distinctes;
- c) Les produits nets résultant de l'émission des actions relevant d'une Classe seront attribués dans les livres de la Société, à cette Classe d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais y relatifs seront attribués à la Classe d'actions correspondante, conformément aux dispositions ci-dessous;
- d) Lorsqu'un revenu ou avoir découle d'un autre avoir, ce revenu ou avoir sera attribué dans les livres de la Société, au même Sous-Fonds ou à la même Classe auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Sous-Fonds ou à la Classe correspondante;
- e) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Sous-Fonds déterminé ou d'une Classe déterminée ou à une opération effectuée en rapport avec l'avoir d'un Sous-Fonds particulier ou d'une Classe particulière, cet engagement sera attribué à ce Sous-Fonds ou cette Classe;

f) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Sous-Fonds déterminé ou à une Classe déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Sous-Fonds ou Classes, au pro rata de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives ou de telle autre manière que le Gérant déterminera avec bonne foi; et

g) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une Classe, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et de détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par le Gérant ou par un agent que le Gérant peut désigner aux fins de calculer la valeur Nette d'Inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'article 10 ci-dessus seront considérées comme des actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le Gérant, du Jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront considérées comme un engagement de la Société, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit payé;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le Gérant, du Jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné seront évalués en tenant compte des taux de change ou du marché, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

4) à chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue au Jour d'Évaluation, sa valeur sera estimée par la Société.

Art. 26. Co-Management et Pooling. Le Gérant peut autoriser l'investissement et la gestion de tout ou partie du portefeuille d'avoirs établi pour un ou plusieurs Sous-Fonds sur base d'une masse d'avoirs, ou de tout ou d'une part du portefeuille des avoirs de la Société sur base d'une gestion commune ou clonée avec d'autres avoirs appartenant à d'autres organismes d'investissement collectif luxembourgeois, le tout en application de la publicité appropriée et conformément aux réglementations applicables, et tel que plus amplement décrit dans les documents de vente des actions.

Art. 27. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action et de l'émission d'actions. La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une ou plusieurs Classes et, le cas échéant, l'émission, le rachat des actions et la conversion des actions de cette (ces) Classe(s):

(a) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des avoirs de la Société attribuables au Sous-Fonds concerné est, de temps à autre, cotée ou négociée, est fermée (pour une raison autre que pour le congé normal) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, du moment qu'une telle restriction ou suspension affecte la valorisation des investissements de la Société attribuables au Sous-Fonds évoqué; ou

(b) pendant toute période durant laquelle, à la suite d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou monétaire ou de toutes autres circonstances sur lesquelles le Gérant n'exerce aucun contrôle, pouvoir ou responsabilité, ou en cas d'existence d'un état des affaires constitutif d'une urgence selon l'avis du Gérant, une vente ou une évaluation équitable des actifs détenus par la Société attribuables au Sous-Fonds concerné n'est pas raisonnablement praticable sans porter atteinte aux intérêts des Actionnaires, ou si de l'avis du Gérant le prix d'émission, et potentiellement, de rachat ne peut pas, en toute équité être calculé; ou

(c) lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société attribuables au Sous-Fonds concerné ou les cours et valeurs d'une bourse ou d'un marché quelconque applicables au Sous-Fonds concerné sont suspendus; ou

(d) pendant toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'un Sous-Fonds ou pendant laquelle le transfert des fonds concernant la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions de la Société ne peuvent, de l'avis du Gérant, être effectués à des taux de change normaux; ou

(e) lors de la publication d'un avis de convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant comme but de décider la dissolution de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou la fusion de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou d'informer les actionnaires de la décision du Gérant de dissoudre ou de fusionner tout Sous-Fonds de la Société; ou

(f) lorsque pour toute autre raison, la valeur des investissements détenus par la Société et attribuables au Sous-Fonds concerné ne peut être certifiée ni promptement ni précisément.

L'avis du commencement et de la fin de toute période de suspension sera donné par la Société à tous les actionnaires ayant introduit une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions est irrévocable exceptée en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire du Sous-Fonds ou de la Classe correspondante, auquel cas les actionnaires peuvent indiquer qu'ils souhaitent retirer leur demande. Si aucune indication n'est reçue par la Société avant la levée de la période de suspension, cette demande sera traitée à la première Date D'Evaluation applicable suivant la fin de la période de suspension.

Art. 28. Contrat de banque dépositaire. La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque, qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi de 2007 (la "Banque Dépositaire"). Tous les actifs de la Société seront détenus par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Dans l'hypothèse d'un retrait de la Banque Dépositaire, volontaire ou non, celle-ci restera en fonction jusqu'à la désignation, qui devra s'opérer dans les deux mois du retrait, d'une autre entité bénéficiant du statut d'institution de crédits.

Titre VIII. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est mise en oeuvre par un liquidateur (s'il s'agit d'une entité juridique) ou un ou plusieurs liquidateurs, si des personnes physiques, nommées par l'assemblée générale des actionnaires effectuant cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits de liquidation pourront être distribués en nature aux actionnaires.

Art. 30. Fusion de Sous-Fonds ou de Classes d'actions. Au cas où, pour une raison quelconque, la valeur des avoirs nets d'un Sous-Fonds ou d'une Classe d'actions quelconque n'a pas atteint ou a diminuée jusqu'à un montant déterminé par le Gérant comme étant le niveau minimum pour que ce Sous-Fonds ou cette Classe d'actions puisse être utilisé d'une manière économiquement efficiente, ou si un changement de la situation économique, monétaire ou politique relative au Sous-Fonds ou à une Classe d'actions concerné aurait des conséquences matérielles négatives sur les investissements du Sous-Fonds ou d'une Classe d'actions ou dans le but de procéder à une rationalisation économique, le Gérant peut décider le rachat forcé de toutes les actions émises dans un tel Sous-Fonds ou Classe d'actions à la Valeur Nette d'Inventaire par action (en tenant compte des prix de réalisation actuels, des investissements et des frais de réalisation), calculée au Jour d'Evaluation auquel cette décision devient effective. La Société publiera un avis écrit aux actionnaires concernés par le rachat et ceci avant la date effective de ce rachat forcé, avis qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. A moins qu'il n'en est décidé autrement dans l'intérêt des ou dans un but de sauvegarder le traitement égalitaire des actionnaires, les actionnaires du Sous-Fonds ou de la Classe d'actions concerné peuvent continuer à demander le rachat (si besoin est) sans frais de leurs actions (mais tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements ainsi que des frais de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

Les avoirs qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires à la fin des rachats seront déposés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg au profit de leurs bénéficiaires.

Dans les mêmes conditions que celles prévues au premier paragraphe de cet article, le Gérant peut décider d'allouer les avoirs d'un Sous-Fonds quelconque à un des Sous-Fonds déjà existants auprès de la Société ou en faveur d'un autre organisme de placement collectif ou à tel autre sous-fonds d'un tel organisme de placement collectif (le "nouveau Sous-Fonds") et de redéfinir les actions du Sous-Fonds concerné comme actions du nouveau Sous-Fonds (à la suite d'un partage ou d'une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une partie des droits aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière comme décrit au premier paragraphe de cette section (et, en plus, la publication contiendra une information relative au nouveau Sous-Fonds), un mois avant la date à laquelle la fusion sera effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat sans frais de leurs actions durant cette période. Après une telle période, la décision engagera la totalité des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité, sous réserve que si cette fusion est effectuée avec un organisme de placement collectif luxembourgeois du type fonds commun de placement ou avec un organisme de placement collectif basé à l'étranger, une telle décision ne liera que les actionnaires en faveur de la fusion.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Gérant par le paragraphe précédent, une assemblée générale des actionnaires de tout Sous-Fond ou Classe d'actions peut, sur proposition du Gérant et avec son approbation, racheter toutes les actions de ce Sous-Fonds ou de cette Classe et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix réels de réalisation des investissements et des frais de vente) calculée au Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet. Il n'y aura pas de quorum requis pour une telle assemblée générale des actionnaires à laquelle les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés. Les votes exprimés ne comprendront pas les votes en relation aux actions à l'égard desquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont retourné un bulletin blanc ou invalide.

Titre IX. - Dispositions générales

Art. 31. Tous les points non prévus par les présents Statuts devront être résolus conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi.

Dispositions transitoires;

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Payement

Les souscripteurs ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants tels que reproduits ci-dessous

Actionnaires	Actions de Commandité	Actions Ordinaires	Capital souscrit
MENFI S.A.	200	0	EUR 200.000,-
SWISS LIFE (Luxembourg) S.A.	0	1.050	EUR 1.050.000,-
Total	200	1,050	EUR1.250.000,-

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 3.000,-

Constatation

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme étant dûment convoqués ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

La personne suivante a été nommée réviseur d'entreprise agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires:

ALTER AUDIT S. à r.l., ayant son siège social au 69, Rue de la Semois à L-2533 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est situé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Et après lecture faite au comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec le notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32263. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011120007/1388.

(110137751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

AM Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue J.P. Probst.
R.C.S. Luxembourg B 143.215.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le gérant

Référence de publication: 2011126244/13.

(110145297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Ansdell S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 85.842.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011126246/12.

(110145176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Arkomed, Société Anonyme.Siège social: L-6975 Rameldange, 33, Am Bounert.
R.C.S. Luxembourg B 141.679.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126247/10.

(110145303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Assurances Risch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2167 Luxembourg, 87, rue des Muguets.
R.C.S. Luxembourg B 79.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126248/10.

(110144954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

B - Tel Trading S.A., Société Anonyme.Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 97.680.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126249/10.

(110144995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Berloc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERLOC Sarl
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011126250/12.

(110144921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Bilouto Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1 rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011126251/13.

(110145157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Bodycarcare, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 43, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 129.763.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126252/10.

(110145305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Bombicht-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 145.341.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126254/10.

(110145198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Bogala, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 3, rue des Trois Glands.

R.C.S. Luxembourg B 41.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOGALA S.à.r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011126253/12.

(110144917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Consorts EICH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 55, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 138.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Consorts EICH SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011126255/12.

(110144892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Crèche Pétronille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8303 Capellen, 89, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 150.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Crèche Pétronille SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011126256/12.

(110144885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

CEP II Starck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.535.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Septembre 2011.

CEP II Starck S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011126257/13.

(110145012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Chauffage Van Kasteren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 60.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHAUFFAGE VAN KASTEREN S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011126258/12.

(110144914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Chez Lucy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 23, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.004.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126259/10.

(110145174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Claudia & Romain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLAUDIA & ROMAIN S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011126260/12.

(110144908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Claymore Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 22.846.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011126261/12.

(110145185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Confold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 42.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONFOLD S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011126262/12.

(110144896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Dahlem, Schroeder & Associés, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 73.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DAHLEM, SCHROEDER & ASSOCIES

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011126263/13.

(110144882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

DCC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.957.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.910.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 de DCC Financee S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.09.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011126264/12.

(110145028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

DCC Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 37.712.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.909.

Les comptes annuels au 31 mars 2011, pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 de DCC Funding S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.09.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011126265/12.

(110145025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Delemontes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 60.758.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126266/10.

(110145229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Doulen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011126267/10.

(110144969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Expro Finance Luxembourg SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.463.

Les Bilan et l'affectation du résultat au 31/03/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.
Pour expro Finance Luxembourg SCA
 Expro Finance Luxembourg
 Manacor (Luxembourg) S.A.
 Signatures
 Gérant

Référence de publication: 2011126268/16.

(110144976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

EF Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3726 Rumelange, 7, rue de la Fontaine.
 R.C.S. Luxembourg B 144.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EF BUSINESS S.à r.l.
 FIDUCIAIRE DES PME SA
 Signatures

Référence de publication: 2011126269/12.

(110144863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Equindus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4845 Rodange, 90, rue Joseph Philippart.
 R.C.S. Luxembourg B 56.093.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126270/10.

(110145195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Ergoshop Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.
 R.C.S. Luxembourg B 31.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERGOSHOP BENELUX SARL
 FIDUCIAIRE DES PME SA
 Signatures

Référence de publication: 2011126271/12.

(110144858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Tivoli Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
 R.C.S. Luxembourg B 163.084.

—
 STATUTES

In the year two thousand eleven, on the seventh day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Copenhagen Airports S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg

(Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 110.014.

Here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney given on July 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name of "Tivoli Holdings S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand five hundred Euros (EUR 15,500.-) represented by fifteen thousand five hundred (15,500) ordinary shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium.

Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the “Share Premium Reserve”) which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a reserve available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the Board of Managers.

6. Indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable. Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

The Company can repurchase its own Shares within the limits set by law.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A Shareholders’ register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Chapter III. - Management

8. Management. The Company is managed by a board of managers (the “Board of Managers”). The managers of the Board of Managers need not to be Shareholders.

The Board of Managers will be composed of at least three managers (the “Managers” and each a “Manager”) possibly divided into one or more A Manager and one or more B Manager.

The Managers shall be appointed at the general meeting of Shareholders for an unlimited period, unless otherwise agreed between the Shareholders and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible. In case a Manager is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for an unlimited period from the date of his election.

A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in a general meeting.

In the event of one or more vacancies on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next general meeting of Shareholders.

The Managers shall not be compensated for their services as manager, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of such Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Manager as his proxy.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of votes of the Managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed to be utilised by any Manager, provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the Managers present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Manager present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Managers.

9. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers including at least one A Manager and one B Manager (if any) or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Managers or by any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if any).

11. Liability of the Managers. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

12. Delegation and Agent of the Board of Managers. The Board of Managers or any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if any), may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Managers or any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if any), will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter IV. - General meeting of shareholder(s)

13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

14. Holding of General Meetings. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers or by any Manager. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

15. Majorities. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

16. Business year. The Company's financial year starts on 1st April and ends on 31st of March of next each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution Right of shares. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profit thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the law and provided each time that the Board of Managers has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the law.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 March 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Copenhagen Airports S.à r.l., pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up fifteen thousand five hundred (15,500) shares by contribution in cash, so that the amount of fifteen thousand five hundred Euros (EUR 15,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A Managers:

- Mr. Charles Roemers, attorney-at-law, born on March 15, 1965 in Moresnet (Belgium), with professional address at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
- Mr. Jean-François Trapp, attorney-at-law, born on July 15, 1975 in Thionville (France), with professional address at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

B Managers:

- Mr. Simon Geere, employee, born on 2 January 1968 in Isleworth (United Kingdom), with professional address at 28 Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (United Kingdom); and
- Mrs. Rosa Villalobos, associate director, born on July 5, 1972 in Barcelona (Spain), with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The registered office of the Company is 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation is estimated at approximately one thousand four hundred (€ 1,400.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Copenhagen Airports S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.014.

Ici représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en juillet 2011.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme énoncé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Tivoli Holdings S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi.

La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre – partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social. Le capital social est fixé à quinze mille cinq cents Euros (EUR 15.500,-), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de parts sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Les Parts Sociales peuvent être émises avec ou sans prime d'émission. Dans le cadre de ces Statuts, le «Prix d'Emission» pour toute Part Sociale donnée signifie le prix de souscription payé pour une telle Part Sociale y compris sa valeur nominale et toute prime d'émission possible. À moins d'être partiellement ou totalement alloués à la réserve légale, la prime d'émission payée sur toute Part Sociale sera transférée à un compte de prime d'émission (la "Réserve de la Prime d'Emission") qui, sauf décision contraire prise par les Associés de temps à autre, constitue une réserve disponible pour la distribution de dividendes ou du boni de liquidation ou pour le paiement du prix de rachat. La Réserve de la Prime d'Emission peut être distribuée de temps à autre sur décision du Conseil de Gérance.

6. Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre Associés et, en cas d'Associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales à des non-Associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

La Société peut racheter ses Parts Sociales propres dans les limites définies par la loi.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé.

Titre III. - Gérance

8. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.

Le Conseil de Gérance est composé d'au moins trois membres (ci-après les «Gérants») et chacun comme un «Gérant») répartis si possible en un ou plusieurs Gérant A et un ou plusieurs Gérant B.

Les Gérants devront être nommés par l'assemblée générale des Associés pour une durée indéterminée, sauf accord contraire entre les Associés et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles. Dans l'hypothèse où un Gérant est élu sans indication de la durée de son mandat, il est réputé être élu pour une durée indéterminée à partir de la date de son élection.

Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée prise par l'assemblée générale des Associés.

En cas de vacance d'un ou plusieurs Gérant(s), pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

Les Gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

Toute résolution du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par la majorité des voix des Gérants, présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Gérant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit Gérant participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses Gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Gérants.

9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B (le cas échéant), ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B (le cas échéant).

11. Responsabilité des Gérants. Un Gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout Gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

12. Délégation et Agent du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ou deux Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B (le cas échéant), peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Conseil de Gérance ou deux Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B (le cas échéant), déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associé(s) - Votes. L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des Associés.

Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

14. Tenue d'assemblées générales. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Conseil de Gérance ou par un Gérant. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

15. Majorités. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des parts sociales. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la loi et à condition que le Conseil de Gérance ait déjà pris toutes mesures nécessaires afin de déterminer l'existence d'un bénéfice distribuable au sens de la loi.

Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2012.

Souscription - Libération

Ensuite, Copenhagen Airports S.à r.l., prénommée, déclare avoir souscrit et libéré les quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents Euros (EUR 15.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- M. Charles Roemers, avocat, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Jean-François Trapp, avocat, né le 15 juillet 1975 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Gérants de classe B:

- M. Simon Geere, employé, né le 2 janvier 1968 à Isleworth (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 28 Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres (Royaume-Uni); et

- Mme Rosa Villalobos, administrateur-gérant, née le 5 juillet 1972 à Barcelone (Espagne), avec adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Le siège social de la Société est établi au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, les mandataires des parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011120089/466.

(110138116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

European Energy Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011126272/10.

(110145159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

European Food and Trade Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Z.A. Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 94.932.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126273/10.

(110145252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

European Power Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126274/10.

(110145163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

EX&CO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EX&CO S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011126275/12.

(110144856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Fresh & Flavour Catering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14C, rue Bour.
R.C.S. Luxembourg B 144.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRESH & FLAVOUR CATERING S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011126276/12.

(110144850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.833.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal
Gérant

Référence de publication: 2011126177/11.

(110144273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 84.002.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Septembre 2011.

Pour Halsey Sàrl
Christophe Gammal
Manager

Référence de publication: 2011126181/13.

(110144280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 84.002.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Septembre 2011.

Pour Halsey Sàrl
Christophe Gammal
Manager

Référence de publication: 2011126182/13.

(110144281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Fortas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 15, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 92.728.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011126277/10.

(110145194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Fortas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 15, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 92.728.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011126279/10.

(110145199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Rex OpCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.919.

In the year two thousand and eleven, on the twenty sixth day of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Liga Jakusenoka a private employee, residing in Luxembourg, acting as proxyholder of the shareholder of Rex OpCo S.A., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.919 (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 1 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1551 dated 13 July 2011 (the "Notarial Deed"), deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies on 8 July 2011 under reference L110107646.

The appearing person, acting in her above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

- One clerical error appears in the Notarial Deed;
- According to the resolutions adopted by the shareholder on 1 July 2011, the subscription and payment of the Notarial Deed indicating the shareholder of the Company should have been read as follows:

"Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of Shares	Amount paid in
Rex MidCo S.A., prenamed	EUR 31,000	3,100,000	EUR 31,000
Total	EUR 31,000	3,100,000	EUR 31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present rectificatif is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Liga Jakusenoka, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de l'associé de Rex OpCo S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.919, (la «Société») constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1551 du 13 juillet 2011 (l'«Acte Notarié»), déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 8 juillet 2011 sous la référence L110107646.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'Acte Notarié.
- Qu'en conséquence des résolutions adoptées par l'associé le 1 juillet 2011, le souscription et paiement de l'Acte Notarié enregistrant auraient dû être lues comme suit:

«Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
Rex MidCo S.A., précitée	31.000 EUR	3,100,000	31.000 EUR
Total	31.000 EUR	3,100,000	31.000 EUR

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.»

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant, et au cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, le dit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Jakusenoka, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 juillet 2011. Relation: RED/2011/1611. Reçu douze (12.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011123925/73.

(110142831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Goodwill Benelux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 125.181.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011126285/14.

(110145299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Fortas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 15, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.728.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011126280/10.

(110145201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Frank Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4845 Rodange, 90, rue Joseph Philippart.

R.C.S. Luxembourg B 99.740.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126281/10.

(110145190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Garage Felz A s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Dippach, 26, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 74.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE FELZ A S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011126283/12.

(110144848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Global Multi Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 143.580.

Die Bilanz zum 30. Juni 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2011 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 05.09.2011.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011126284/11.

(110144906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

GENOS.A GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, 8, rue du Walebroch.

R.C.S. Luxembourg B 152.982.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126286/10.

(110145231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Fideos, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.678.

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "FIDEOS", société anonyme ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114678, constituée suivant acte reçu en date du 24 février 2006 par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1036 du 27 mai 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1276 du 14 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent mille Euros (Euro 100.000) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de siège social;
2. Modification de l'article 2 des statuts;
3. Modification des pouvoirs de signature;
4. Modification de l'article 9 des statuts;
5. Démission des administrateurs actuels et nomination de nouveaux administrateurs;
6. Remplacement du réviseur d'entreprises agréé.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Seconde résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature des administrateurs.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société sera engagée par la signature individuelle d'un de ses administrateurs.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les administrateurs et administrateur-délégué actuels, Frédéric Salvadore, Fatah Boudjelida et Alan Dundon avec effet immédiat par

- René Beltjens, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,
- Dominique Robyns, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,
- Gérard Becquer, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

- Noëlla Antoine, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes qui se tiendra en 2012.

Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer le réviseur d'entreprises agréé actuel, READ S.à r.l., avec effet immédiat, par Fiduciaire Probitas Sàrl, ayant son siège social 146 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes qui se tiendra en 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30699. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124255/73.

(110143250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Gold Cut by Nadl S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3861 Schifflange, 150, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 135.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLD CUT BY NADL SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011126287/12.

(110144843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Streamlined Solutions and Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Luxembourg, 28, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 58.485.

L'an deux mille onze, le onze août,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de sa collègue Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STREAMLINED SOLUTIONS AND SERVICES, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.485, constituée suivant acte notarié en date du 3 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 27 juin 1997 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marilyn Krecké, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch vers L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch vers L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 dans les versions anglaise et française des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 2.** The registered office is established in Holzem."

Version française:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Holzem.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. ELVINGER, M. KRECKE, F. STOLZ-PAGE et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2011. LAC/2011 /37275. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011124594/63.

(110142922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.